



INRAE



UE901T

Gouvernance de services écosystémiques : eau et haies

Adèle Vantorhoudt – adele.vtd@gmail.com

Doctorat à l'INRAE-Toulouse, « Pratiques agricoles et réglementations en faveur des haies – Analyse sociologique de la mise en œuvre de la PAC 2023-2027 »

Plan du cours

1. **De quoi parle-t-on quand on parle de « haie » ? (10/10 – 1h)**
 - a. Qu'est-ce qu'une haie ?
 - b. Petite histoire des haies

2. **Gouvernance et politique de la haie (21/11 – 2h)**
 - a. Politiques
 - b. Gouvernance

3. **Economie de la haie (05/12 – 2h)**
 - a. Filières amont
 - b. Filières aval



II. Gouvernance et politiques de la haie

A. Politiques

1. Préservation des haies, un consensus ?
2. Les mobilisations agricoles 2024 et la fin du consensus
3. Zoom sur 3 réglementations
4. Zoom sur 2 politiques de protection de la haie

B. Gouvernance

1. Les acteurs publics
2. Les acteurs privés – environnement
3. Les acteurs privés – économiques

A. Politiques

1) La préservation des haies, un consensus ?

Des financements et des politiques publiques



Toujours plus de linéaires plantés et de personnes sensibilisées

Des financements privés et du mécénat



A. Politiques

2) Les mobilisations agricoles 2024 et la fin du consensus

La haie comme support des contestations et exemple des difficultés rencontrées par les agriculteurs :

- Demande de simplification réglementaire et administrative
- Demande d'une baisse des normes environnementales et des contrôles de l'OFB

Réponse de l'Etat se focalise en partie sur les haies :

Discours de Gabriel Attal en janvier 2024 :

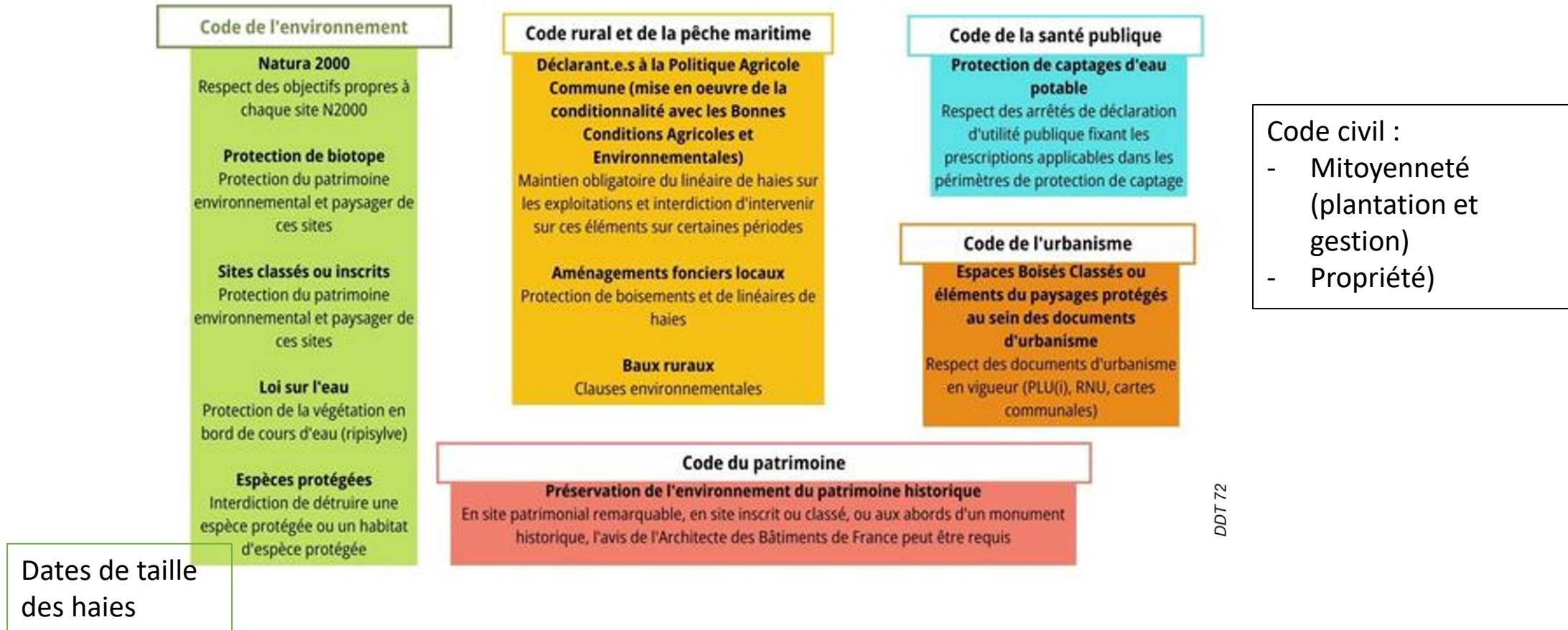
- Simplification des réglementations sur la haie : « de 14 à une seule »

Pacte en faveur des haies et Loi d'orientation agricole (en suspens) :

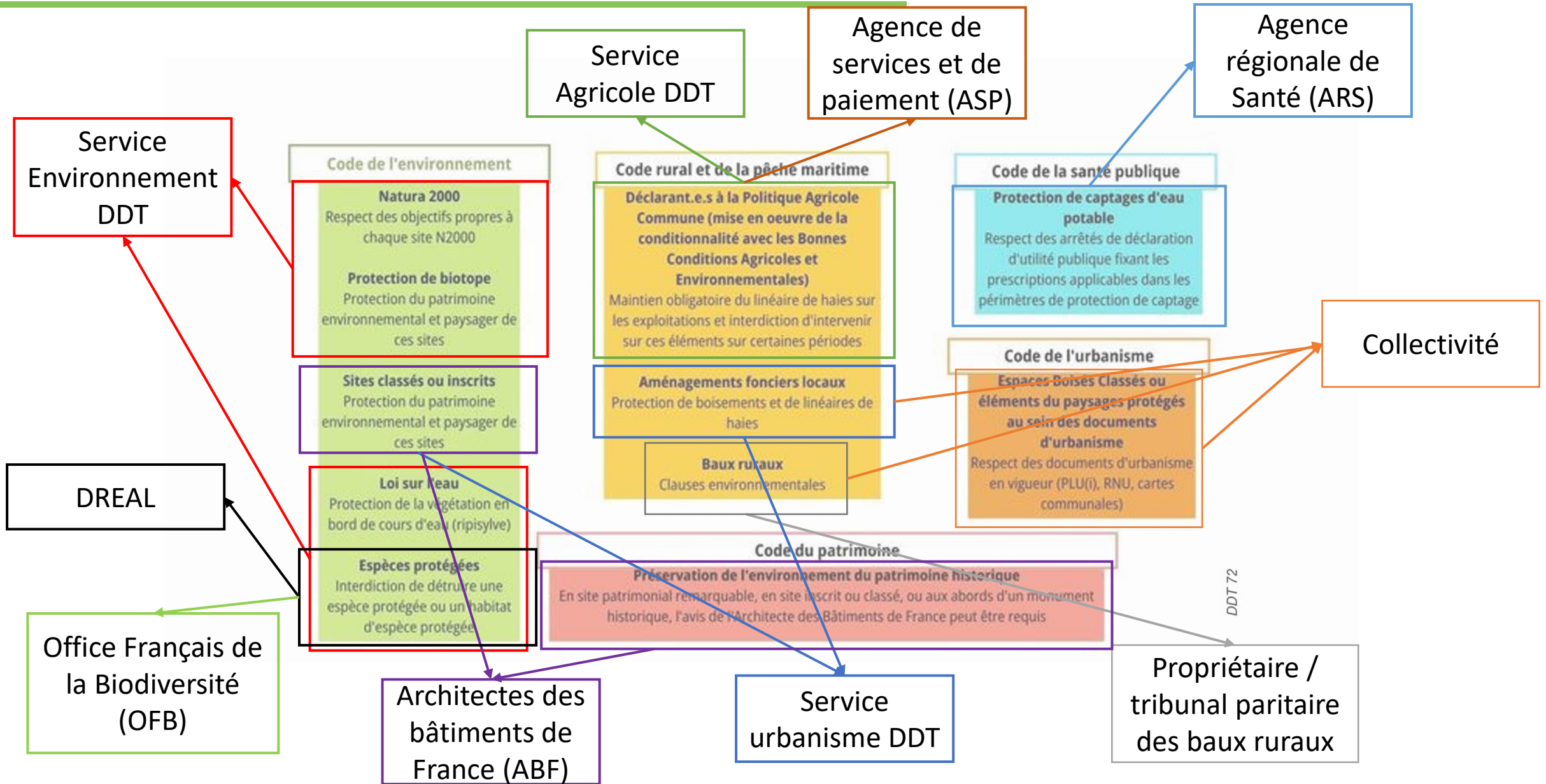
- Simplification administrative mais pas réglementaire



Expliquer les mobilisations agricoles : le « millefeuille administratif et réglementaire sur la haie



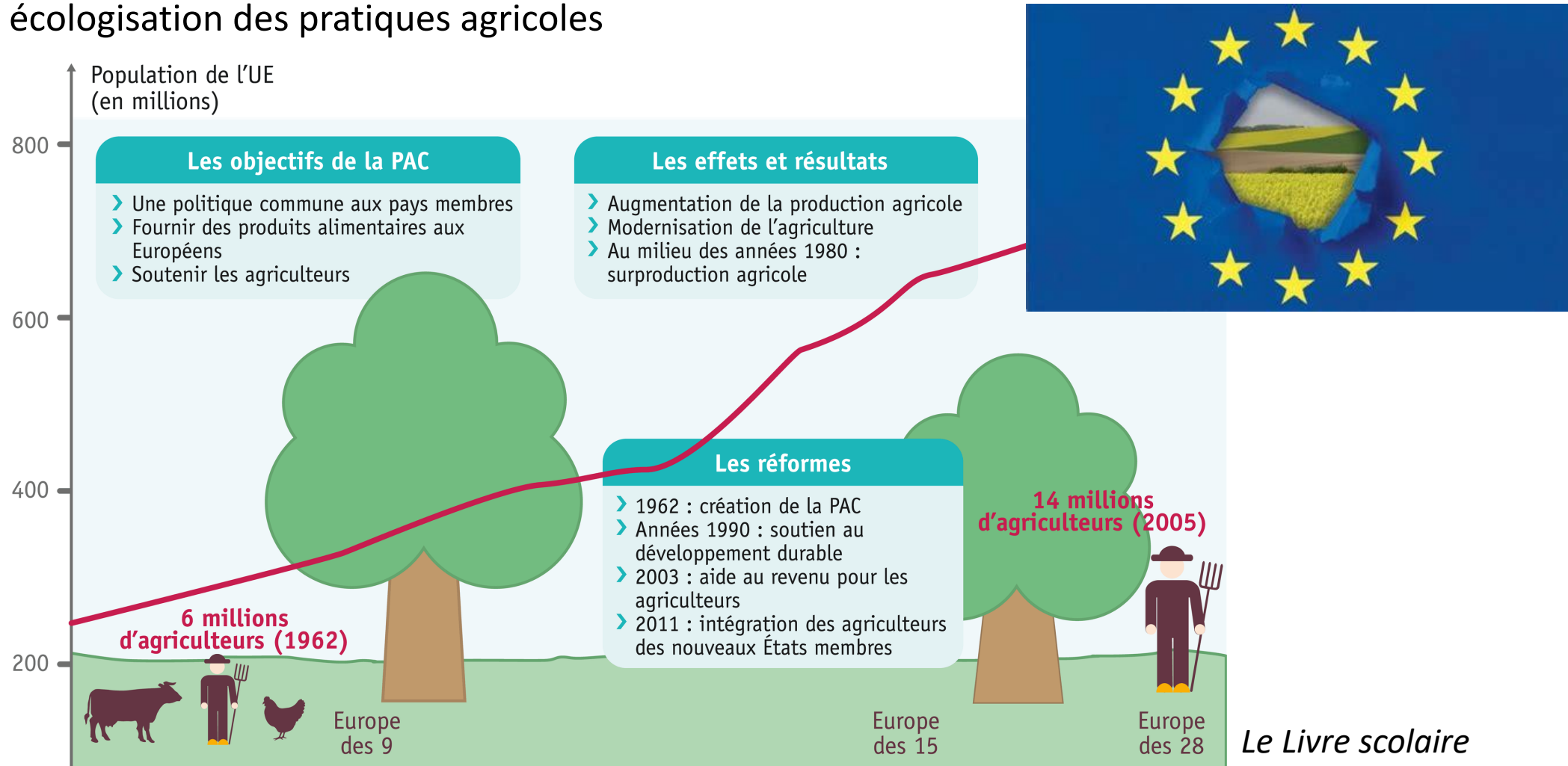
Expliquer les mobilisations agricoles : le « millefeuille administratif et réglementaire sur la haie »



A. Politiques

3) Zoom sur 3 réglementations : Code rural > Politique Agricole Commune (PAC)

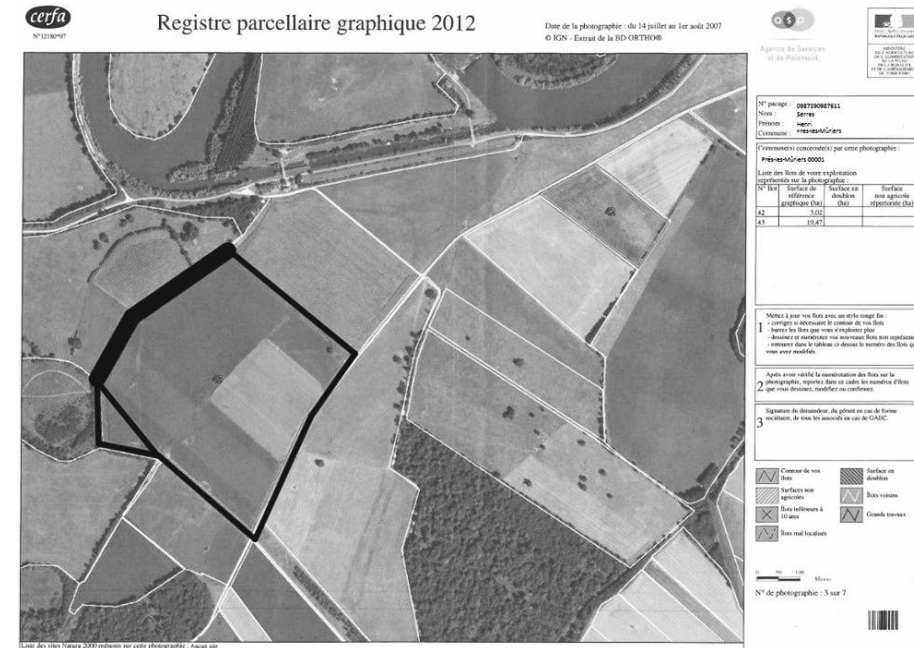
- Construite, votée et financée par l'Union européenne, déclinée et mise en œuvre par les Etats-membres
- Depuis 1992 : écologisation des pratiques agricoles



A. Politiques

3) Zoom sur 3 réglementations : Code rural > Politique Agricole Commune (PAC)

- PAC 2023 : 2 instruments concernent directement les haies :
 - Écorégime : subvention relative aux infrastructures écologiques des exploitations (dont les haies)
 - Bonus haie / Label Haie
 - Conditionnalité des aides, BCAE 8 :
 - Encadre les suppressions / remplacements / déplacements
 - Compensations « 1 pour 1 »
 - Rappel les dates d'intervention, de taille des haies
 - Appliquée par les DDT et contrôles administratifs par DDT ou ASP
 - 2015 : craintes que cette mesure empêche les aménagements des exploitations, finalement pas tellement d'impact



Plan de plantation. La haie existante est matérialisée par un trait épais, la haie à planter par un trait fin et le bosquet par un triangle. Leo Magnin.

A. Politiques

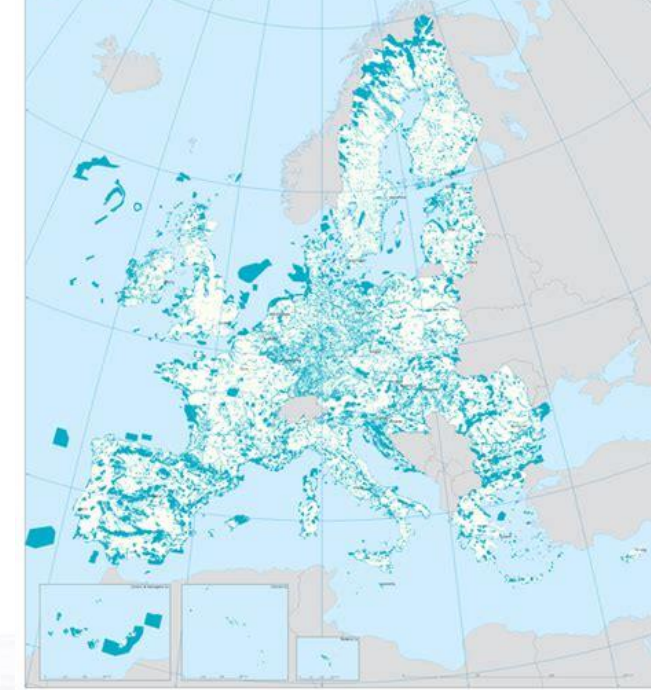
3) Zoom sur 3 réglementations : Code de l'urbanisme > Plan local d'urbanisme

- Créés par les communes ou intercommunalités pour encadrer les aménagements sur la communes, généralement en concertation
- Permettent de protéger les haies :
 - Espaces boisés classés (forêt à arbre isolé) : interdit tout aménagement qui compromettrait la conservation et la protection de ces boisements. Défrichage impossible. Déclaration préalable en mairie avant coupes et abattages.
 - Éléments de paysage protégés (bâtis ou naturels) et précisions sur les prescriptions de protection
- Mis en œuvre par les mairies ou intercos
 - En cas de travaux : déclaration en mairie
 - En cas de travaux « sauvages » : police du maire (+ ou – utilisée)

A. Politiques

3) Zoom sur 3 réglementations : Code de l'environnement > Directives habitats et Espèces protégées

- Droit européen (1970's), décliné dans et appliqué par les Etats membres de l'UE
- Protection indirecte des haies :
 - Dérogation espèces protégées nécessaire pour tous les aménagements des territoires (DDT ou DREAL)
 - Procédure lourde et coûteuse – diagnostic environnemental
 - Peu appliquée pour les haies (rapport coût – temps passé / impact environnemental)
 - Création récente de procédure simplifiée pour les haies dans 2 régions et 2 départements



cerfa
N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Article 19 février 2007 Exant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 1° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénoms :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénoms du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Ras
Commune
Code postal
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique	Quantité	Description (1)
B1		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUEL EST L'ENVOLTE DE L'OPÉRATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écobiologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Saisir sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
Préciser l'une des catégories, cocher la ou les opérations concernées

D.1. LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT
Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

NATURA 2000 - EUROPEAN UNION
Sites Natura 2000 (PNIC, NCI, SAC)



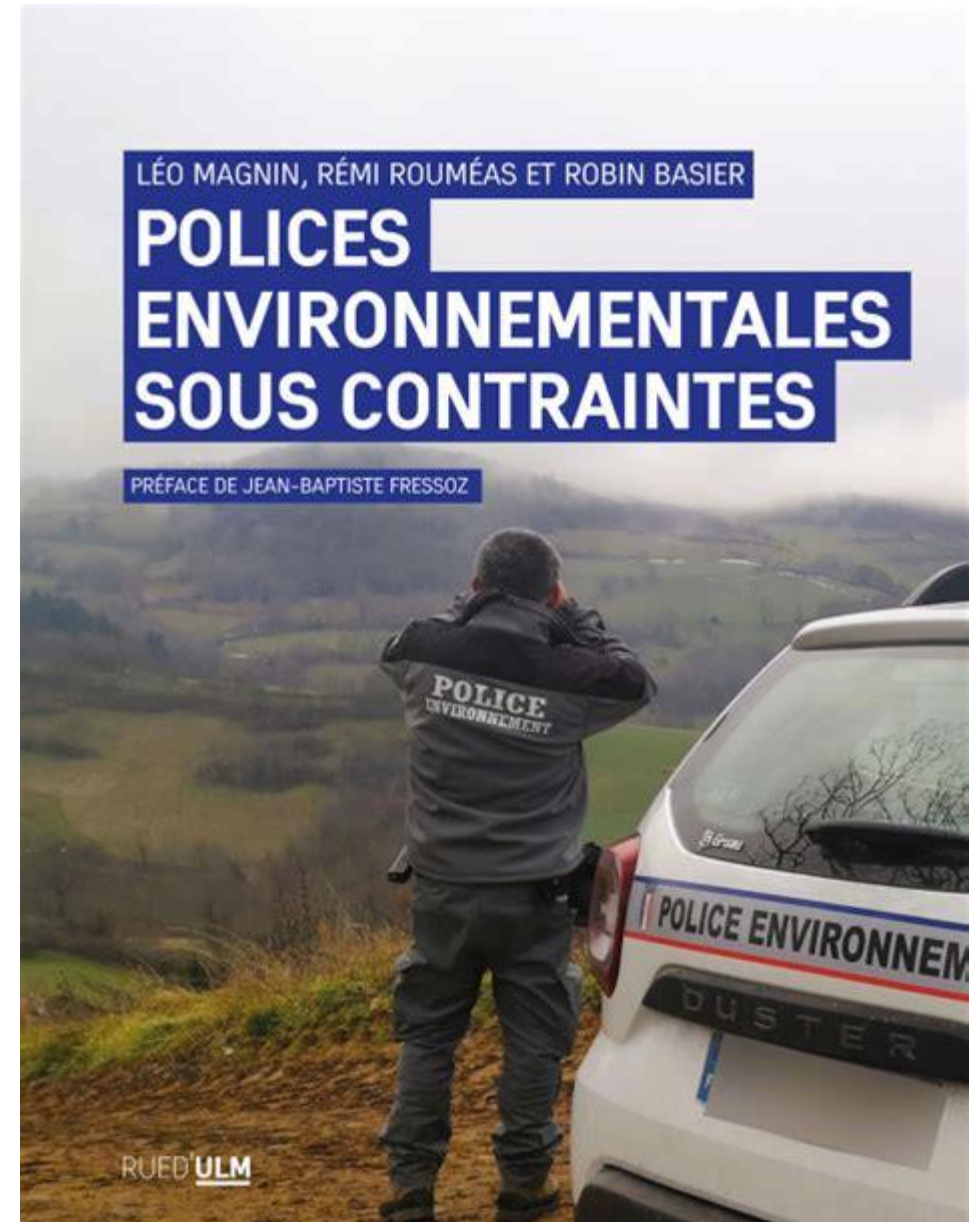
A. Politiques

3) Zoom sur 3 réglementations : Code de l'environnement > Directives habitats et Espèces protégées

- Contrôles par la police de l'environnement (Agents de l'Office français de la biodiversité, OFB)
 - Procédure judiciaire en cas de destruction d'habitats ou espèces pro sans dérogation
 - Tribunal judiciaire : jamais de condamnation, seulement des transactions pénales avec remise en état ou compensation
 - Débats et difficultés pour l'OFB à réaliser ces procédures pour les haies
 - Prouver l'intentionnalité de la destruction



Pour en savoir plus sur l'histoire et le fonctionnement de la Police de l'environnement en France, voir le livre *Polices environnementales sous contrainte* de Léo Magnin et Rémi Rouméas



A. Politiques

4) Zoom sur 2 politiques : Pacte en faveur de la haie (échelle nationale)

- Rapport du CGAEER 2023 -> inquiétude sur l'état des linéaires de haie -> MASA publie un Pacte
- 6 axes, 24 actions :
 - Connaissance et planification : création d'un observatoire de la haie (carto)
 - Richesse écologique : plantation, production de plants VL, Labels de gestion durable
 - Valorisation économique : usages du bois (stockage carbone, chauffage, crédits biodiv / MAEC / écorégime)
 - Gestion des haies : accompagnement et conseil, formation
 - Simplification normative : Guichet unique, harmonisation et sécurisation, contrôles et sanctions pour tous
 - Gouvernance : régionalisation, pilotage par les MASA et MTECT

A. Politiques

4) Zoom sur 2 politiques : Plan Noé (échelle régionale)



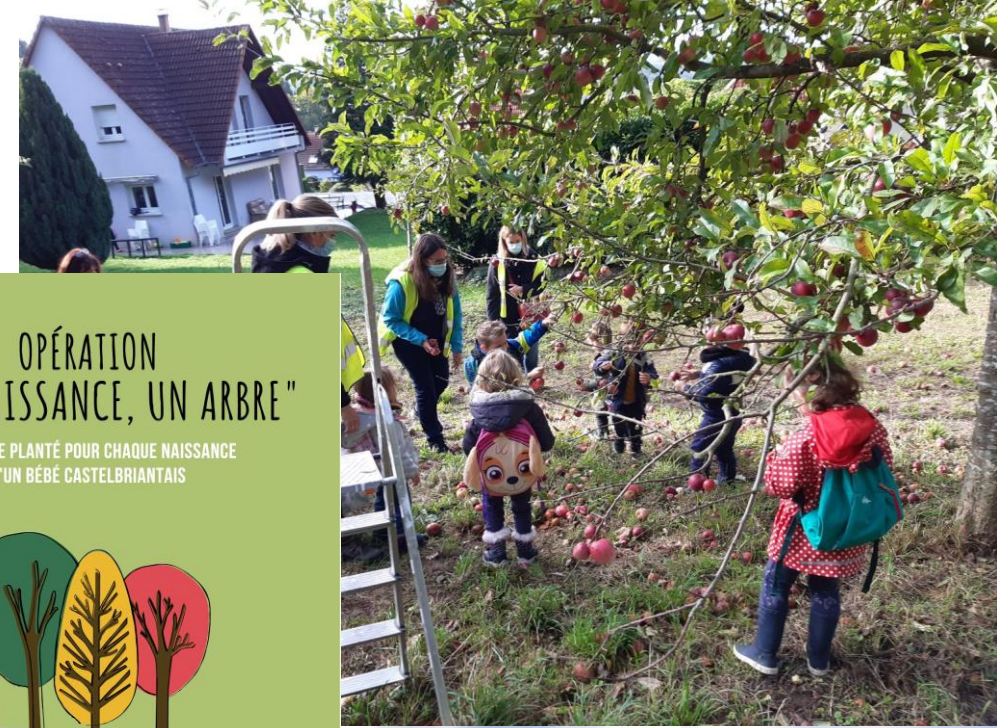
- Existe depuis 1990's : lobby d'un réseau d'associations de plantations de haies Midi-Pyrénées (initiatives agriculteurs).
- Financements de plantations pour tous (achat des plants, des protections, du paillage, conseil technique, suivi) avec reste à charge (responsabilisation du planteur)
- Financements d'animations (sensibilisation et formation pour tous les types de publics)
- Plus récemment :
 - Financements d'action de préservation de l'existant (formations, Label Haie...)
 - Projets de régénération naturelle assistée
 - Déploiement de Végétal local
- Enjeu d'adaptation : grande région aux problématiques diverses



A. Politiques

4) Zoom sur 2 politiques : d'autres initiatives aux échelles départementale et locale

- Multiplication des initiatives locales :
 - 1 arbre / naissance (Communes), 1 arbre / collégien (Départements), 1 arbre / lycéens (Régions)
 - végétalisation par les communes : désimperméabilisation (places publiques, cours d'école, parkings), vergers communaux



B. Gouvernance

1) Les acteurs publics

Des idées ?



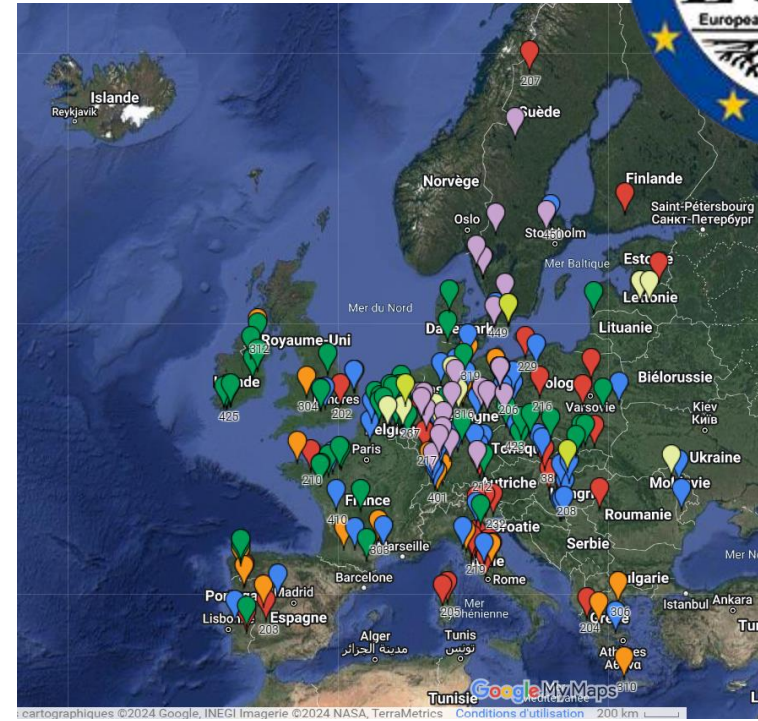
B. Gouvernance

1) Les acteurs publics

- Union européenne, Ministères, Parlement créent les réglementations
- Services déconcentrés de l'Etat appliquent la réglementation :
 - DDT, DREAL
 - Polices de l'environnement et Agences de contrôles
- Institutions territoriales financent des projets, créent des politiques, et entretiennent certains linéaires :
 - Régions, départements
 - Interco, communes
 - Agences de l'eau, syndicats de rivière
- Etablissements publics proposent du conseil technique :
 - Chambres d'agriculture



Si on constituait un réseau des acteurs privés de la haie, vous inviteriez qui ?



B. Gouvernance

2) Les acteurs privés – environnement / agriculture

- 2 réseaux de l'arbre et la haie :
 - AFAC-Agroforesteries : plus de 300 adhérents (tout types de structures, à différentes échelles), tous les types d'arbres (agricoles et urbains sous toutes les formes), régionalisé
 - AFAF : orientée agroforesterie, agricole seulement



B. Gouvernance

2) Les acteurs privés – environnement / agriculture

- Dans le réseau AFAC-Agroforesteries on retrouve :
 - Fédérations de chasse : projets de restauration de corridors écologiques, biais cynégétique, kits de plantation
 - Structures de conseil : locales et territorialisées, accompagnements sur-mesure pour différents types de projet et d'acteurs
 - Associations environnementales « super-locales » : défendre un territoire contre un aménagement, promouvoir des aménagements qui préservent la biodiversité, achat d'un terrain pour planter...
 - FNE et sentinelles de la haie



B. Gouvernance

2) Les acteurs privés - économie

- Les pépiniéristes : produisent et fournissent des plants (forestiers, MFR, VL), plus ou moins gros
- Les entreprises de travaux agricoles, paysagistes, CUMA : entretiennent les haies pour les agriculteurs, les collectivités ou les particuliers
- Les acteurs du bois-énergie :
 - Producteurs de bois-énergie (entreprises qui récoltent le bois)
 - Les chaufferies (parfois communales)
- Les entreprises :
 - Mécénat, financements de plantations et actions diverses liées à la haie
 - Fabricants et vendeurs d'outils d'entretien ou de protection des haies (protections des plants, clôtures, etc)

